



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

phoques

Question écrite n° 48480

## Texte de la question

M. Daniel Fasquelle appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la prolifération des phoques sur la Côte d'opale, et plus largement sur les côtes de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. Il lui demande comment il entend limiter l'impact de leur prédation sur la faune halieutique littorale pénalisant lourdement les pêcheurs, professionnels et amateurs. Il lui demande également dans quelle mesure un plan de gestion ou de régulation de l'espèce a été prévu.

## Texte de la réponse

Les interactions des phoques avec les activités sur la côte d'Opale représentent aujourd'hui un enjeu fort. Le phoque veau marin et le phoque gris sont des espèces protégées menacées ou quasi-menacées inscrites sur la liste rouge nationale établie selon les critères internationaux de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces deux espèces fréquentent l'ensemble des sites Natura 2000 classés en zones spéciales de conservation du littoral Pas-de-Calais / Picardie, qui constitue le premier site d'accueil du phoque veau-marin avec plus de 50 % de la population nationale. Dans quelques cas se rapportant presque exclusivement à la pêche de loisirs, les phoques peuvent pratiquer la déprédation, c'est-à-dire la consommation de proies directement dans les filets de pêche, même s'il est établi scientifiquement que ces phoques restent des individus marginaux qui se sont spécialisés. Une démarche participative permettant de bien apprécier la situation et d'envisager à titre prospectif des actions concrètes apparaît pour tous un préalable. Fort opportunément, les parcs naturels marins des estuaires picards et de la mer d'Opale d'une part, et d'Iroise d'autre part, offrent des espaces de concertation privilégiés au sein de leurs conseils de gestion pour enrichir la connaissance sur ces espèces et pour débattre entre tous les acteurs des interactions et des actions à réaliser, en respectant les objectifs fixés par leurs plans de gestion respectifs, qui visent notamment un bon état de conservation des populations de phoques eu égard aux enjeux liés à la préservation de ces espèces. Dans le cadre du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, un groupe de travail « Phoque – mammifères marins » a ainsi été créé pour répondre aux nombreuses interrogations soulevées sur le sujet : volume et type de poisson consommé, contacts avec les hommes, notamment sur les plages, impacts sur les filets des pêcheurs. Ce groupe réunit les différents acteurs concernés (pêcheurs à pied, associations, scientifiques, etc.). Il s'est rassemblé à quatre reprises entre 2013 et 2015. Ce parc participe au projet « Écophoques ». Il se déroulera jusqu'en 2018 et permettra d'améliorer la connaissance de ces espèces et de leurs interactions avec les activités humaines, en incluant des suivis de leurs comportements. Sur la base des connaissances ainsi acquises, un deuxième projet sera initié dès 2017 afin d'évaluer les impacts économiques et socio-culturels de la présence des populations et d'éclairer le conseil de gestion sur la mise en œuvre d'une gestion adaptée. Il est aussi important de rappeler que la présence de ces espèces de phoque participe à l'attractivité du territoire. Au-delà de l'action du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, les associations de protection du littoral mènent ainsi des actions de sensibilisation auprès du public de passage sur les conduites à tenir à l'approche des repaires de phoque. C'est notamment le cas de l'association « Picardie Nature » en Baie de Somme. En outre, dans le parc naturel marin d'Iroise, les programmes d'embarquement destinés à l'observation

des pêcheries renseignent également les interactions entre l'homme et les mammifères marins et notamment les cas de déprédation. Les cas de captures accidentelles sont répertoriés et des analyses de contenus stomacaux sont systématiquement faites sur les individus capturés. Des campagnes de sensibilisation sont menées auprès des pêcheurs afin de comprendre et de quantifier ces phénomènes de déprédation et de captures accidentelles qui sont très liés : occurrence, zones de pêche concernées et mesures possibles (rapport Impecmam Lefeuvre et al 2014). De façon plus générale, le principal enseignement que l'on peut retirer des études menées en Iroise reste qu'il faut aborder la gestion de cette espèce à une échelle bien plus grande que celle du périmètre du parc naturel marin stricto sensu.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Fasquelle](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48480

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Environnement, énergie et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 959

**Réponse publiée au JO le :** [23 août 2016](#), page 7486